L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] { payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 1er JUIN 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à demain la publication de la réponse de M. G. A. Montmolin.

Les Oneidas.—Ces Indiens ont quitté récemment Fairport pour se rendre à Kettle Kreek, lieu de leur destination. Parmi les individus les plus remarquables appartenant à cette horde, on cite *Moses Shuyler*, qui, dans la dernière guerre, commandait environ 500 hommes sous Winfield Scott et *Peter Somers*, ou Dominic Peters, dont le nom a figuré dans notre révolution et qui est actuellement âgé de 103 ans. Deux filles du fameux chef, *Skenandoa*, méritent aussi une mention: L'une de ces deux jeunes femmes est, dit-on, fort belle et le type le plus parfait de la race Indienne.

On lit dans une Gazette de New York:

McLeod.—D'après l'ordre [illegible] de la cour suprême, Alexandre McLeod a été transféré des mains du shérif du comté de Niagara dans celles du shérif de la ville de New-York. Le premier de ces deux officiers est donc entièrement déchargé de toute responsabilité dans cette affaire. Jusqu'au moment où la cour suprême rendra son arrêt, McLeod sera détenu dans la maison de détention de la rue du Centre où il est en ce moment; mais il lui sera sans doute permis de jouir encore de certains privilèges qui lui ont été accordés jusqu'ici. On pense que l'arrêt de la cour suprême ne sera pas rendu avant le mois de juillet. La question à décider est celle-ci: "McLeod sera-t-il renvoyé sans jugement?" Si la cour se prononce pour l'affirmative, tout sera terminé: si au contraire elle se prononce pour la négative, le conseil du prévenu en appellera à la cour des Erreurs (Sénat de l'Etat) et en dernier ressort, si cela devient nécessaire à la cour suprême des Etats-Unis.

Escadre de la Méditerranée—L'*American* de Baltimore publie au sujet de l'escadre de la Méditerranée, la lettre suivante écrite par un des officiers de l'Ohio.

TOULON, 23 avril 1841.

Le bruit d'une guerre imminente et les avis que notre commodore avait reçus de notre ministre auprès de la cour d'Angleterre, l'avaient décidé à quitter le plus promptement possible la Méditerranée. Nous partîmes donc de Mahon le 25 mars sous prétexte d'aller croiser dans l'Océan Atlantique. Le Brandywine et le Preble sirent à la voile de compagnie; mais nous arrêtant à la hauteur du Cap Gates, nous n'avons plus eu depuis lors de nouvelles du Brandywine. Le Preble nous précéda à Malaga; et lorsque nous y arrivâmes, le capitaine vint à bord et nous informa que les choses avaient pris un aspect très pacifique, et qu'il n'y avait plus apparence de guerre. L'Ohio prit alors sa route vers le Nord Ouest et nous arrivâmes ici après vingt cinq jours de mer: nous y resterons probablement peu de jours, puis nous irons à Mahon nous approvisionner avant notre départ. Le commodore a déclaré qu'il donnerait l'ordre du retour au plus tard le 10 mai. Si nous partons sans avis officiel de notre gouvernement, nous irons à Boston; dans le cas contraire nous nous rendrons probablement à Norfolk. Vous pouvez nous attendre pour le 1er. juillet.

En parlant de la perte probable du steamer *Président* un journal anglais dit que cet accident ne devrait cependant pas inspirer une défiance exagérée sur la sûreté des bâtiments à vapeur et il rappelle qu'en 1807 on eut à déplorer la perte du *Blenheim* de 80 canons et de la frégate *Java* de 36. Ces deux bâtiments qui avaient à bord environ 1500 hommes et qui étaient commandés par des marins du premier mérite périrent en mer, corps et bien, près de Madagascar. En 1811 le *St. George* de 98 et le *Défense* de 74 périrent aussi dans la Baltique. Enfin ce journal ajoute que pendant l'année 1811 plus de 5000 hommes périrent par suite de naufrages.

Caroline du Nord.—Les élections de la Caroline pour le nouveau Congrès se sont terminées à l'avantage de notre cause. Les whigs ont emporté huit districts, tandis que leurs adversaires en ont eu cinq seulement; c'était le contraire au dernier Congrès; ainsi le triomphe est complet. En publiant les noms des candidats élus, un journal whig ajoute les réflexions suivantes: "Il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer que tous les whigs nommés sont d'une opinion bien franche et bien arrêtée, et qu'ils voteront sans hésiter pour une banque nationale, si l'établissement d'une pareille institution était nécessaire pour mettre fin aux désordres financiers qui affligent notre pays."

☞ Le navire des Etats Unis Ohio était à Toulon le 24 avril.

EXTERIEUR.
EUROPE.

Voici quelques nouveaux détails sur les nouvelles apportées par le steamer *Caledonia*, nouvelles que nous empruntons aux journaux du Nord et de l'Angleterre.

FRANCE.

La presse était presqu'exclusivement occupée des lettres attribuées à Louis Philippe. Les journaux de toutes les opinions s'accordent à considérer l'acquittement de la *France* comme un fait de haute importance. Mais ils ne sont unanimes que sur ce point; car les uns s'en affligent pendant que d'autres s'en réjouissent. Chacun d'eux aussi, suivant sa nuance d'opinion, cherche à donner à ce verdict d'acquittement une signification différente.

—On lisait dans le *National* du 20 avril:

"Le *Sun* de vendredi dernier contenait une très longue lettre de la *Contemporaine*, à l'occasion des fameuses lettres attribuées à Louis-Philippe. Cette lettre, quoique fort curieuse par les détails qu'elle contient, ne fut pas traduite par la correspondance ordinaire, et les procédés dont nous avons eu une assez rude expérience, ne nous ont pas permis de prendre nous-mêmes l'initiative. Aujourd'hui, cependant, cette lettre a été publiée séparément, jetée dans plusieurs cafés, dans un grand nombre de lieux publics, et elle nous est arrivée 24 heures après la correspondance étrangère.—Après une pareille publicité, les journaux du ministère ne peuvent plus garder le silence. Si les faits précisés par la *Contemporaine* sont faux, il doit être facile de le prouver et c'est un devoir pour les organes du gouvernement. Ils sont à même de savoir si, comme l'annonce cette feuille, on a envoyé des *fac simile* de toute cette correspondance à M.M. Sebastiani, Montalivet, Decazes, Pasquier, et notamment à M. Guizot. La *Contemporaine* déclare en outre qu'elle est prête à prouver l'authenticité des documents qu'elle possède, lorsque les agens du gouvernement en Angleterre la poursuivront pour ce fait. Toutes ces assertions sont assez graves pour imposer au gouvernement la nécessité de rompre le silence. Nous n'avons, pour notre compte, aucun désir de nous rendre l'écho de calomnies; mais, si le ministère ne s'explique pas, et s'il ne mettait pas fin à ces accusations, qui portent avec elles tant de scandale, il aurait seul la responsabilité de tout ce qui peut s'en suivre."

—On lit dans le même journal du 28:

Si l'on rapproche les paroles de l'accusateur de la sentence des juges, on reconnaîtra que le système qui nous régit depuis 1830 a reçu aujourd'hui le coup le plus rude qui lui ait jamais été infligé.

Quelle a donc été la plaidoirie de Me. Berryer? A-t-il reconnu que les lettres étaient fausses? Non; il s'est appuyé, au contraire, sur les originaux publiés par la *Gazette de France*; il a prouvé que l'authenticité de ces documents n'avait pas été contestée et ne pouvait pas l'être; il a démontré ensuite que les lettres mises au jour par la *France* émanaient de la même source; il a affirmé que M. de la Rochejacquelin avait vu, de ses yeux vu les originaux, qu'il les avait montrés à des personnes amies du gouvernement; que l'une d'elles, même, en avait été émue jusqu'à verser des larmes de douleur; enfin, il a produit des *fac simile*, qui, comparés à l'écriture réelle, donnaient une nouvelle vraisemblance à l'authenticité des dernières lettres. La *France*, d'après M. Berryer, a donc cru et dû croire que ces lettres étaient vraies: elle avait pour garants des *fac simile*, la parole d'hommes honorables, la publication déjà faite en Angleterre et non poursuivie, enfin l'authenticité des documens révélés par la *Gazette*. La *gérant* de la *France* était de bonne foi.

On lit dans le journal du *Commerce*:

—L'histoire des lettres est le sujet de toutes les causeries des salons, de toutes les correspondances des journaux des provinces. On ferait déjà un volume de tous ces récits. Nous trouvons, par exemple, dans le *Journal du Havre*, la note suivante:

Il n'y a qu'un mot, pour caractériser la sensation à laquelle tous les esprits politiques sont livrés depuis trente-six heures; cette sensation est *immense*.

Les ministres craignaient que des interpellations ne lui fussent adressées à la chambre; plusieurs députés en avaient témoigné l'intention, aucun n'en a eu le courage.

Les légitimistes, de leur côté, sont radieux; ils persistent à soutenir que les lettres dont il se sont fait une arme si terrible contre le roi n'ont jamais eu d'autre origine que celle qu'ils leur ont attribuée. Ils ajoutent qu'ils n'ont encore publié que les moins curieuses de ces lettres; qu'ils en ont en leur possession qui sont relatives à la mort du prince de Condé, et qui ne pourront être livrées à la publicité que lorsque Louis-Philippe sera allé lui-même rejoindre le seigneur de Saint-Leu. Ils dirent encore qu'ils ont des copies des lettres adressées depuis 1830 par le roi à l'empereur de Russie; que les originaux de ces lettres leur seront remis quand ils le voudront, et qu'ils pourront, quand bon leur semblera, ouvrir l'éclaire par laquelle déborderait un torrent de scandale.

—Le ministère a fait circuler dans la chambre et dans la presse le bruit qu'il se disposait à ordonner enfin des poursuites à Londres pour la vérification des lettres reproduites dans la *France*. Néanmoins, le journal officiel du soir se tait à cet égard, et le public est toujours réduit aux conjectures et à l'incertitude sur les projets du cabinet.

Nous ne croirons, quant à nous, d'insister pour obtenir une instruction judiciaire, indispensable à la dignité de la couronne et à la dignité de la nation. Le pays ne peut et ne doit pas permettre que le moindre doute soit possible sur la fausseté de cette correspondance, son honneur en souffrirait dans le cas d'un évènement aussi délicat, sur des questions de cette nature, la susceptibilité est un devoir pour les citoyens, mais surtout pour le ministère; car il est le gardien de l'autorité morale de la couronne, et s'il ne doit pas se contenter d'être convaincu de sa sincérité, il faut encore qu'il [illegible] de manière à ne pas laisser aux soupçons la possibilité de naître.

—On lit dans le *Siècle*:

[illegible] lettres, qui ne sont guère moins étranges que celles du dernier, celles-là écrites, dit-on, en 1808 et 1809 par le duc d'Orléans, et publiées récemment par la [illegible] en [illegible] qui ont été produites à l'appui des [illegible] avec espérance de la démonstration de ces [illegible] [illegible] armées, où l'on établit [illegible] maximes comme celle-ci: "La responsabilité n'est [illegible] quand on ne réussit pas!" l'authenticité de ces lettres, dis-nous, a été formellement garantie par M. Berryer: "Les voilà, s'est-il écrié d'un air [illegible], je vous les livre!" Mais loin de s'en emparer, au lieu d'établir judiciairement sur ces pièces le [illegible] ou de faux, accusation qui avait été [illegible] annoncée auparavant, quand on ne les possédait [illegible] ministère public les dérige, les écarte sous prétexte qu'il importe peu à la France de savoir ce qu'a fait, en 1808 et 1809, le duc d'Orléans.

—On lit dans le *Courrier français*:

Le procès des lettres est un événement [illegible] de graves conséquences. On peut mesurer [illegible] du mal au trouble que ce fatal incident a jeté dans la presse. Il n'y a que les partis extrêmes qui battent des mains et qui se réjouissent; le ton des journaux ministériels se partage entre la honte et le dépit quant à l'opposition constitutionnelle, même en retard [illegible] censures, elle a peur de porter le dernier coup [illegible] gouvernement.

Si le procès des lettres ne devait accabler que le ministère, nous pourrions l'envisager comme un succès pour nous; car, en principe, et dans la mesure de l'ordre légal, ce qui se fait à l'avantage d'une opposition profite à toutes les oppositions. Mais il est à craindre que les conséquences du procès n'aillent plus haut. Les débats ont mis la royauté en scène, et la royauté, précisément parce qu'elle est inviolable, ne peut, quand on la discute, sortir que meurtrie de la discussion.

Les embarras de la monarchie sont l'ouvrage des ministres actuels; nous le prouverons sans difficulté. Lorsque la Gazette de France publia les premières lettres que l'on attribuait à Louis-Philippe, et qui remontent à une époque où il vivait proscrit à l'étranger, on s'attendait à quelque démonstration du gouvernement; on espérait que le ministère serait en mesure d'en contester l'authenticité, ou qu'il s'expliquerait tout au moins sur certains passages de ces documents qui avaient contristé tous les gens de bien.

Le ministère garda le silence; il ne tenta ni de démentir les lettres, ni de poursuivre le journal qui les avait publiées, et il laissa par conséquent s'accréditer l'opinion qui prétend que Louis-Philippe a pu écrire des phrases comme celles-ci: 'La responsabilité n'est à craindre que quand on ne réussit pas—Il y a en Espagne des armées françaises qui vont se trouver, je l'espère, dans des positions désastreuses." Il y a mieux, dans le procès de la "France," M. l'avocat-général, au nom de l'honneur son opinion sur ces fatales lettres, répondit qu'il n'avait pas à s'en occuper, attendu que sa mission était de défendre non le duc d'Orléans mais le roi des Français. Nous le demandons, le public ne pouvait-il pas prendre cette réponse pour un aveu?

Après les lettres de la Gazette de France, imputées au duc d'Orléans, sont venues les lettres de la *France*, attribuées, celles-là, au roi des Français. Parlons sans déguisement: si un homme qu'un parti avait cru, sur la parole de la *France*, qui était elle-même de bonne foi, que Louis-Philippe avait pu exprimer les sentiments très peu nationaux qui respirent dans ces écrits, ne serait-ce pas la faute du ministère? N'aurait-il pas fait tout ce qu'il fallait pour égarer l'opinion publique et pour frayer la voie à la calomnie?

L'observation que nous faisons ici tombe tellement sous le sens, que M. Berryer n'a pas eu de meilleur argument à présenter aux jurés. "On conteste les lettres publiées par la *France*, a-t-il dit; pourquoi donc n'avoir pas démenti celles que la *Gazette* a imprimées? Celui qui a écrit les premières a bien pu écrire les secondes." Passant ensuite du raisonnement à la preuve matérielle, le défenseur a produit les originaux de la publication qui n'était pas incriminée. "Les voilà! s'est-il écrié; je vous les livre, qu'on y réponde!"

Il fallait poursuivre d'abord la Gazette de France, si l'on voulait répondre à une polémique de citations vraies ou fausses par un procès; ou il ne fallait pas poursuivre plus tard la *France*, après avoir toléré une publication de la même nature de la part d'un autre journal. La conduite que le ministère a tenue à l'égard de la *Gazette* condamne ses procédés envers la *France*, et réciproquement.

—On lit dans le *Journal des Débats*:

"Le parti légitimiste triomphe, et il a bien raison.

"Dans l'état d'abaissement politique où ce parti est tombé, le verdict du jury qui a acquitté, aucun dernier, un de ses journaux, est pour lui un coup de fortune qu'il ne doit d'exploiter. Vaincu en juillet 1830, vaincu depuis dix ans partout où il a essayé de lutter contre le vœu du pays, il ne peut plus prétendre qu'à des victoires de police correctionnelle ou de cour d'assises; et nous n'avons pas le cœur, même dans une circonstance si grave, de lui envier cette gloire, la seule qui lui reste.

"Laissons donc le parti légitimiste savourer la joie d'un succès inespéré. Il en a le droit. Il a assez chèrement acheté son succès. J mais l'aveuglement et le fanatisme politique ont-ils été poussés aussi loin! Comment ce parti, qui se targuait, non sans raison parfois, des sentiments les plus nobles et les plus chevaleresques, n'a-t-il pas senti qu'il sacrifiait toute sa bonne renommée à un besoin effréné de vengeance? Comment n'a-t-il pas vu à quelle source impure il allait demander les armes dont il avait besoin pour attaquer, et avec lesquelles il se flattait de détruire? Comment a-t-il pu accepter la besogne d'un faussaire, et faire un pacte avec la *Contemporaine*? Comment des hommes sensés ont-ils pu croire un instant à l'authenticité de pièces dont l'ineptie révélait la fausseté à tous les yeux non prévenus? Comment ont-ils été assez crédules pour tomber dans ce piège d'autant plus infâme, que la calomnie, dirigée contre le roi, était mise dans la bouche du roi lui même, se faisant ainsi l'artisan de sa propre déconsidération, et qu'elle se plaçait à l'abri derrière le manteau royal, souillé par ses injures!

"Voilà cependant où l'excès de la bonne foi a conduit le parti légitimiste! Aussi est-ce au nom de ses bonnes intentions qu'il s'est fait défendre; c'est au nom de sa bonne foi qu'il a été acquitté! Le jury n'a pas regardé à l'authenticité des lettres incriminées; il ne s'est pas cru juge de cette question. Il n'a pas songé non plus à l'inviolabilité royale engagée dans le débat; il ne s'est pas considéré comme un tribunal politique. Qu'a-t-il donc vu, qu'a-t-il donc voulu dans le procès de samedi? Il n'a vu que la bonne foi aveugle qui était allée chercher des pièces fausses à Londres pour les publier à Paris, par zèle pour l'histoire et par amour de la vérité!....

"Mais nous n'en avons pas moins le droit de dire que ce verdict a fait un mal immense, en plaçant, même un instant, sous l'inviolable égide de la justice, les passions, les ressentiments et les manœuvres coupables d'un parti. Le jury qui a rendu le verdict d'acquittement du 24 avril n'a pas manqué à la justice; le respect de la chose jugée nous défend de le dire; mais nous le répétons, il n'a cru juger qu'un particulier; il n'a pas compris qu'il avait à juger une question politique, c'est-à-dire une question qui intéressait l'état tout entier. Il n'a vu que le justiciable assis devant lui, protestant de sa bonne foi! Quant à la royauté, qui était partie au procès; quant à l'inviolabilité royale qui était en cause, le jury n'en a tenu compte. C'est là une grande faute, car c'est en quelque sorte un déni de justice que la société tout entière a subi dans la personne du roi constitutionnel.

Il paraît d'ailleurs qu'on a découvert que quelques unes de ces lettres ne sont qu'une transcription d'un discours que M. Sarrans prêtait à Louis Philippe dans une brochure publiée en 1834; et beaucoup de personnes pensent que cette circonstance rendra plus facile la preuve de faux.

—Il y a un projet sur le tapis, qui consisterait à établir une ligne régulière de paquebots à vapeur entre l'Ile Bourbon et l'Isthme de Suez. On croit que trois steamers de la force de 220 chevaux chacun suffiraient pour un service mensuel entre ces deux points et que les dépenses n'excéderaient pas 2,600,000 de francs.

D'après le *Courrier Français*, il y a eu à Paris, dans les derniers jours d'avril, chez M. le duc de Levi, une assemblée du parti légitimiste comptant environ cent cinquante personnes. M. de Villèle qui occupait le fauteuil, a lu une lettre du duc de Bordeaux, dans laquelle le jeune prince demandait conseil à ses amis de France, sur la convenance de publier un manifeste analogue à la déclaration du marquis de Dreux Brésé dans la Chambre des Pairs, et déclarait qu'il ne voulait point devoir sa réintégration à l'aide d'aucun pouvoir étranger. L'assemblée a décidé à une grande majorité que le moment n'était pas encore venu de faire une semblable déclaration, et une résolution a été prise d'envoyer un exprès à Goritz pour assurer le Prince que sa communication a été reçue avec enthousiasme.

Extrait de la Correspondance du *London Standard*.

PARIS, 26 Avril 1841.

"Le parti légitimiste a dépassé le but. Dans la longue liste de ses erreurs il n'en a jamais commis de plus grande que de supposer que le moment serait favorable pour saisir impunément le trône de Louis Philippe et les institutions fondées par la révolution de juillet. Un document qui a paru hier, document qu'on sait émaner de la plume de M. de Villèle, a été accepté comme un défi avec une unanimité qui prouve que quelques divisions qui existent dans le parti libéral, il n'en a pas moins la volonté inébranlable de tout oublier au moment du danger pour combattre les intrigues légitimistes. Le *Journal des Débats* rivalise de zèle avec le *Constitutionnel* et la *Presse* avec le *Courrier Français* pour combattre et tourner en ridicule le manifeste de M. de Villèle. Ils s'accordent tous à dire qu'il n'appartient pas à un ministre qui a tenu les rênes du pouvoir pendant cinq ans, et dont l'administration a amené la ruine de son royal maître, de sortir maintenant de sa retraite pour proposer hypocritement au pays, comme remède à ses maux, une réforme électorale qu'il aurait certainement combattue jusqu'à la dernière extrémité lorsqu'il était au pouvoir. Ceux même qui sont en faveur de la réforme repoussent un pareil auxiliaire. Le point principal de la censure porte sur l'augmentation des dépenses. A cela on répond que les contributions n'ont pas été augmentées, mais que par suite de l'augmentation de la richesse nationale les revenus ont augmenté et avec eux les ressources du gouvernement et des particuliers; que le surcroît des dépenses provient des sommes affectées aux travaux publics: ce qui contribue encore à augmenter la richesse publique et privée et par suite les revenus du trésor.

Les grands travaux effectués depuis 1830 comme moyens de communication et monuments publics de tout genre expliquent suffisamment l'excédent de dépenses dont on argue. Et une comparaison impartiale de la situation de la France actuelle avec celle de la France telle qu'elle était sous M. de Villèle, ne serait certainement pas à l'avantage de l'argumentation de cet ex-ministre. Les légitimistes ont produit un bon effet dans la masse de la nation par cette démonstration imprudente. La Gazette de France annonce le départ de M. de Villèle de Paris; tant qu'il n'aura pas d'autre mission à y remplir, il peut se dispenser d'y revenir.

ALGERIE.

Une lettre du 20 avril, après avoir donné le récit de la condamnation de Ben-Aissa, vingt ans de travaux forcés et de huit Arabes à la peine capitale, par ordre du général Negrier, pour avoir assassiné deux soldats français, ajoute: "Dimanche 18, un Marabout suspecté parmi les Arabes a été exécuté près la porte Babazoun. Sa condamnation avait été motivée sur ce qu'il avait entretenu des liaisons avec les natifs révoltés et prêché en pleine mosquée contre les Français. Ces punitions rigoureuses sont malheureusement le seul moyen de contenir les natifs qui considèrent toute autre punition comme insignifiante.

Le Moniteur Algérien du 13 contient un ordre du jour du général Bugeaud, rendant compte de son expédition récente de Medeah.

[illegible] que le convoi arriva le 3 à [illegible] de difficultés; que le général [illegible] se trouvant vivement serré par les [illegible], il avait poussé des reconnaissances sur les montagnes près le Col. de Teniah et constamment tenu les arabes en échec; que les colonels Bedeau et Lagoutti avaient repoussé vigoureusement avec perte les attaques de El Barkani—il continue ainsi:

"La colonne principale ayant déposé son convoi à Medeah a été attaquée dans sa retraite au bois des Oliviers par un corps nombreux de cavalerie; un bataillon du 23e, le 48e. et un bataillon du 24e commandés par le Duc d'Aumale se sont précipités sur les Arabes et les ont mis en fuite après leur avoir tué beaucoup de monde. Le 4, au moment où le convoi déchargé remontait la colline, l'arrière garde commandée par le général Changarnier, fut vivement attaquée par un corps de cavalerie pendant que les troupes régulières d'Abdel-Kader tombaient sur l'aile gauche. L'arrière garde a bravement soutenu l'attaque qui a failli nous coûter cher; car le gén. Changarnier a reçu une blessure à l'épaule qu'on avait d'abord considérée comme mortelle; mais après l'extraction de la balle le général a insisté pour demeurer à la tête de ses troupes. L'affaire serait devenue très sérieuse à l'aile gauche par l'attaque de deux bataillons réguliers débouchant de la vallée de Bouroumi, si un bataillon du 23e commandé par le capitaine Fontaine (que le capitaine Vergy avait conduit par un sentier couvert) et un détachement du 53e avec un détachement de sapeurs sous les ordres du Colonel de Surkit n'avaient pas pris les ennemis en flanc. Le général Hauteville a soutenu ce mouvement avec son artillerie. Cette attaque subite déconcerta les troupes régulières d'Abdel Kader qui furent mises en déroute et perdu beaucoup de monde [illegible] en outre en nos mains onze prisonniers. En même temps le commandant Brunet, de la gauche, s'est jeté sur l'infanterie de Barkani et l'a poussée dans les bois avec perte. Une section d'artillerie aux ordres du capitaine Ledot sous la direction du commandant Cassy a beaucoup contribué à ce succès. L'ennemi, découragé par cette vigoureuse attaque, a fui au-delà les points et ne s'est pas aventuré à troubler la colonne qui, ayant à escorter un autre convoi à Mouzaia, n'a pu lui donner la chasse pour ne pas trop s'éloigner de sa route. Le second convoi est aussi arrivé heureusement. Cette rapide expédition a ajouté 410,000 rations à l'approvisionnement de Medeah; et les trois bataillons que nous avons livrés ont dû apprendre à l'ennemi que c'est en vain qu'il voudrait entraver nos plans et inquiéter les mouvemens de nos colonnes.

Suivent les noms des officiers qui se sont particulièrement distingués.

VARIÉTÉS.

UNE LARME D'ENFANT.

Figurez-vous, lecteur, que nous sommes dans le foyer des acteurs d'un des théâtres de Paris. Vous savez, n'est-il pas vrai, ce qu'est un foyer d'acteurs? Un salon de quatre mètres carrés où, de six heures du soir à minuit, se réunissent acteurs, actrices, directeurs, auteurs dramatiques et journalistes. Là, on cause, non pour médire, mais pour causer. Comme on est entre amis, ou, pour me servir du terme technique, entre *camarades*, on ne se gêne pas, on ne court point après l'esprit, on se fait plutôt que de parler pour ne rien dire, d'où il arrive que, la plupart du temps on a, chacun à son tour, de l'amabilité, de l'esprit, de l'entrain, partout même de la sensibilité. Là se disent tour à tour et le fait piquant, et la chronique quasi scandaleuse, et l'anecdote touchante. Là, le narrateur conte bien, car il est toujours sûr d'être écouté avec une extrême bienveillance. Or, il y a de cela deux jours, j'ai entendu dans ce foyer une histoire qui, toute simple, tout unie qu'elle puisse être, m'est allée droit au cœur. Je vais vous la redire telle que je l'ai retenue. Si elle ne vous émeut point, c'est que je la raconterai mal.

On avait parlé de la pluie, du beau temps,—du beau temps, ce terrible ennemi des entreprises dramatiques!—on avait parlé de M. Ancelot, successeur de M. de Bonald, de M. Ancelot qui, tombé la veille aux Variétés, s'en va rebondir le lendemain jusqu'au trône académique, on avait parlé de la loi sur la propriété littéraire, du Salon, où tant de talens brillent par leur absence; on avait parlé de toutes choses enfin, et de quelques autres encore, lorsqu'à propos d'une pauvre jeune débutante qui, l'autre soir, est demeurée immobile, sans voix et, pour ainsi dire, inanimée en face de ce formidable Croquemitaine qu'on appelle le public, la conversation prit une allure quelque peu métaphysique.

—On ne guérit pas de la peur, dit l'un. La nature nous crée hardis ou timides.

—Comme elle nous crée froids ou ardens, dit l'autre, joueurs ou luxurieux, enclins au vice ou à la vertu. Tout cela histoire de sang, de tempérament, de nerfs. Tel meurt sur l'échafaud qui, s'il eût été lymphatique, mourrait honnêtement dans son lit. On prétend que les hommes sont ce que l'éducation les fait; erreur! Les hommes sont toute leur vie ce qu'ils sont en naissant. Tant mieux pour ceux qui naissent bien organisés; malheur aux autres!

—Allons donc, reprit un des auditeurs. Ce que vous dites là est du matérialisme, et du plus dégoûtant. Si l'humanité était ainsi faite, l'humanité serait une peste, il faudrait lui mettre une pierre au cou, lui attacher les pieds et les mains et la jeter à la rivière. Est-ce que vous croyez par exemple, qu'un homme qui a des ridicules, des vices, des passions, ne saurait s'en corriger!

—Des ridicules, peut être. Des vices ou des passions, jamais. Montrez-moi un ambitieux, un joueur, un avare converti: je vous en défie!

—Un avare converti! Il y en a un parmi nous; et ce converti, c'est moi, s'écria un de nos dramaturges les plus distingués, homme de cœur dont la prodigue générosité est aujourd'hui proverbiale.

—Vous avez été avare, vous!...

—Comme Harpagon. De plus, j'avais l'avance d'être bourru comme le bourru de Goldoni. La seule différence qu'il y eût entre lui et moi, c'est que j'étais aussi peu bienfaisant que j'étais bourru. Et, à cette heure, je suis radicalement guéri de ces deux infirmités.

—Et qui donc a opéré une cure si merveilleuse?

—Qui?... Une larme d'enfant.

Ici l'attention redoubla. Tous, nous nous serrâmes autour du converti.

—C'était en 1834, dit-il. Je venais de donner au théâtre de la Porte Saint-Martin celle de mes pièces qui, jusqu'à ce jour, m'a rapporté la plus forte somme d'argent, et pour qui ne direz-je pas le mal? la plus forte somme de renommée. Deux lettres m'arrivèrent à la fois de Marseille: l'une était du directeur du théâtre; elle m'annonçait que, vu les difficultés de mise en scène qu'offrait la représentation de mon drame, on me proposait de venir moi-même en diriger les dernières répétitions. L'administration du théâtre s'en remettait à moi du soin de fixer l'indemnité qui devrait m'être allouée pour mes frais de voyage et de déplacement. Il fallait partir sur le champ.

L'autre lettre était ainsi conçue:

"Monsieur, la femme et la fille de votre frère meurent de misère. Quelques centaines de francs les arracheraient à la mort, votre présence les rendrait à la santé.

"Signé: Le Docteur LAMBERT."

Je vous l'ai dit tout à l'heure, et je ne crains pas de le répéter, car c'est un aveu que maintenant je puis faire sans honte, j'avais l'âme d'Harpagon. Cependant, la proposition du théâtre de Marseille exigeait une solution immédiate. Je partis.

Mon voyage ne fut qu'une longue addition. Je calculais ce que pourrait être l'indemnité que j'aurais à réclamer; d'avance je tarifais mes conseils, je comptais mes paroles, je me faisais marchandise.

Quant à ma belle-sœur, j'y songeais le moins possible. Chaque fois que son souvenir se présentait à ma pensée, je m'efforçais de l'anéantir. Oh! cela était mal, bien mal; car j'avais eu déjà un tort immense à l'égard de la pauvre femme. Quelques années auparavant, mon frère, honnête matelot que la mer a dévoré, m'avait écrit pour m'apprendre que, fou d'amour, il allait épouser la fille d'un pêcheur, laquel le lui apportait une dote composée d'un excellent cœur, de jolis yeux et d'une absence parfaite de numéraire. A cette lettre j'avais niaisement répondu: "Tu vas te marier avec une femme que tu aimes et qui a l'avantage d'être encore moins millionnaire que toi. Soyez heureux, si vous pouvez; mais entre nous, je vous dirai à tous deux que vous faites une sottise... S'il en est temps encore, ne la faites pas... Adieu."—cette lettre était peu spirituelle: en revanche, elle était grossière.

Elle était Bretonne, ma belle-sœur, ce qui, tout le monde sait cela, veut dire fière, honnête et têtue. Elle n'oublia jamais cette lettre cruellement brutale, et, dans son cœur, elle conçut un mépris profond pour celui qui l'avait écrite. Aussi, quand une tempête lui enleva son mari, quand, sans appui, sans espoir, elle se vit réduite à se débattre contre la pauvreté et la maladie, elle résolut de mourir plutôt mille fois que d'appeler son beau-frère à son aide. Et elle serait morte comme elle avait décidé de le faire, sans m'écrire, sans me pardonner,—ce qui eut été très breton sans doute, mais peu sage et pas du tout chrétien,—mais elle n'était pas seule au monde, la Bretonne! Elle avait une petite fille, un amour de petite fille, qui sur le grabat où languissait sa mère, souffrait la faim avec une résignation d'ange et dépérissait tous les jours. La Bretonne avait beau être têtue, cela ne l'empêchait pas d'aimer sa fille de toutes les forces de son âme. Bientôt elle reconnut que si elle ne voulait pas tuer son enfant, il fallait qu'elle prît son courage à deux mains et tentât d'attendrir son beau-frère si dur et si méchant. Elle fit sa confession à son médecin, homme honnête et charitable qui, du premier coup d'œil, avait reconnu que le vrai mal de sa cliente était la faim, mais n'avait pu donner à la patiente que des secours minimes et insuffisans, car il manquait lui-même du nécessaire.—Les médecins des pauvres ont tous les talens, excepté celui de se faire payer.—C'était ce brave homme qui m'était chargé de m'écrire.

Quand j'arrivai à Marseille, le docteur était dans la cour des Messageries, il s'était dit dans sa simplicité: "Il vient!" et de jour en jour il m'attendait. Les belles-âmes sont ainsi; tout d'abord, elles soupçonnent le bien. Les paroles dont il me salua furent celles-ci: "Vous n'avez pas perdu de temps, monsieur. Vous avez pressenti qu'un retard serait un arrêt de mort. Dieu vous récompensera de cette bonne action."—Cet éloge me parut amer comme une ironie, mais je n'eus point le courage de dire que je ne le méritais point. Et quel homme a jamais décliné la louange? Quel âne a jamais refusé de passer pour un lion?

Ma première visite que, dans ma pensée, j'avais destinée au théâtre fut pour ma belle-sœur. Je la trouvai dans une misérable mansarde où jamais n'a lui un rayon de soleil. Près du lit de douleur se tenait une petite fille aux grands yeux noirs, aux sourcils déjà fortement accusés, à la chevelure d'un blond doré encadrant de boucles capricieuses une physionomie empreinte d'une finesse intelligente et de cette gravité résignée que donne la précoce habitude de la souffrance. Grand Dieu! quelle était belle encore et que sa pâle maigreur était éloquente!

Silencieux, je la contemplais.... Je commençais à comprendre alors qu'il y a dans l'enfance une puissance attractive, une fascination victorieuse qui exerce avec un irrésistible empire, même sur les cœurs les plus obstinément fermés aux sensations douces et attendrissantes. J'aurais voulu embrasser cette délicieuse enfant; mais la sordide avarice me souffla tout à coup une horrible pensée: je me dis que si je me laissais émouvoir j'étais perdu, car j'allais me créer des devoirs sans nombre auxquels jusqu'alors j'avais su me soustraire; je me dis qu'il me faudrait faire disparaître jusqu'à la dernière trace de la hydeuse misère que j'avais là sous les yeux. Cette pensée me glaça de terreur; je reculai comme recule l'homme qui croit apercevoir un abîme sous ses pas.

Le bon docteur ne pouvait deviner ce qu'il y avait en moi de sécheresse et d'épouvantable égoïsme, il prit mon effroi pour de la pitié. Cette hésitation d'un avare en face d'une douleur dont il voudrait fuir le spectacle lui sembla l'émotion d'une âme tendre; un sourire mélancolique apparut sur ses lèvres, il vint à moi et me saisissant la main, il me dit: "La vue de cette grande infortune vous touche, monsieur! Mais le médecin doit, avant tout, se familiariser avec l'aspect du mal qu'il entend de guérir. C'est vous qui êtes le seul médecin de ces deux pauvres créatures." "Approchez-vous!" Il me conduisit à deux pas du lit. De mon front tombaient des gouttes d'une sueur glacée. La honte me tenaillait l'âme et me mettait au supplice.

Lorsque la Bretonne m'aperçut si près d'elle, elle fit un violent effort et se souleva sur son séant. Il y avait sur son visage je ne sais quoi de triste et de fier; elle aurait voulu, mais n'osait point pardonner, la malheureuse femme, et cela lui coûtait bien de demander une grâce à un homme en qui elle n'avait pas foi! Aussi elle ne descendit point à la prière; mais, sa voix doigt déchirant en tremblant d'émotion, elle me montra sa fille, puis avec un accent du cœur qui pénètre et déchire! "Voilà un pauvre ange du bon Dieu qui bientôt n'aura plus de mère!"

Cette courte mais énergique allocution ne me vainquit point; je me gardai bien de regarder l'enfant dont ma dureté avait peur, et je répondis le plus froidement que je puis: "Pourquoi donc avoir de ces mauvaises idées? Vous êtes jeune, vous avez un bon médecin. Il ne faut pas désespérer.... Tout autre eût ajouté: "Il vous arrive un frère qui ne demande qu'à mieux que de vous faire oublier les chagrins qu'il vous a causés. Comptez sur lui, il sera le père de votre enfant...." Mais je n'ajoutai pas cela. Je n'avais qu'une pensée: "Fuir!"—O culte du veau d'or, que tu es fécond en infamies!

Pendant qu'incertain je méditais une honteuse retraite, la charmante petite enfant n'avait pas cessé de me regarder avec des yeux plus surpris qu'effrayés; elle s'approcha de moi, retira ma main de la main du docteur, et m'indiquant le pied du lit sur lequel gisait sa mère, me dit d'une voix la plus douce du monde: "Assieds-toi là, car tu es trop grand pour que je puisse t'embrasser si tu ne te mets pas sur tes genoux."

Je m'assis, et d'elle même l'enfant monta sur mes genoux.

La Bretonne, voyant cela, leva les yeux au ciel et parut prier.

Quant à moi, je sentis que le moment décisif de la lutte était arrivé et je m'enveloppai le cœur d'un triple airain. Je me dis qu'à cette femme et à cette enfant je ne devais rien; que le prix si pénible de mon travail était à moi, bien à moi; que l'avenir est vaste et semé de périls, que le sacrifier serait imprudence et folie. Je me donnai en un mot toutes les excellentes raisons, que l'amour du Moi emprunte si savamment à la logique. Ma conviction une fois faite et arrêtée, je résolue d'être fort, et fronçant le sourcil, je considérai l'enfant. Elle, qui se me considérait son regard limpide et naïvement hardi plongeait dans mon regard; on eût dit qu'elle cherchait par quel côté elle pourrait faire une brèche dans ce rempart de glace derrière lequel je m'efforçais de me retrancher. Enfin jetant ses petits bras autour de mon cou, elle me dit de sa voix argentine: "Veux-tu être mon papa? C'est que tu lui ressembles joliment à mon papa!... Il avait l'air méchant comme toi, mais, il était bien bon, et il avait beau faire les gros yeux je n'avais pas peur de lui.... Es-tu bon aussi, toi?"

Combien il y avait de grace et de séduction dans cette enfantine interpellation, je ne saurai vous le dire. Et cependant je ne cédai point. Je rassemblai en un dernier effort tout ce que je me connaissais de rigueur dans l'âme, je dénouai avec une rudesse la vivacité ces petits bras qui m'étaient soudainement enlacés autour de mon cou, et, sans mot dire, je déposai l'enfant à terre. A ce moment, je vis sur son visage si merveilleusement expressif, se peindre une horrible douleur, puis une larme glissant avec lenteur sur cette peau lisse et transparente, retomba brûlante sur sa main qui tremblait. Il se fit alors en moi comme une soudaine révolution; mon avarice et ma brutalité m'apparurent dans toute leur repoussante vérité; je rougis de moi.... Sans plus chercher à combattre cette instinct de bonté que tout homme a dans l'âme, je ne voulus plus raisonner, je me contentai de sentir, et me laissant aller à ce bonheur, si nouveau pour moi, d'être guidé par mon cœur, je tendis les mains sur la tête de l'enfant et je m'écriai: "Devant Dieu et devant ta mère qui m'entendent, je promets d'être ton père, et jamais, je le jure, fille n'aura été plus tendrement chérie que je te chérirai!"

Ah! si vous aviez vu la Bretonne quand elle m'entendit parler ainsi! Ses yeux brillaient, sa figure rayonnait un éclat étrange, c'était comme illuminée par le bonheur; sa poitrine haletait. Sa bouche s'ouvrait, sans doute pour me remercier, mais les paroles ne venaient pas... Le médecin et moi, nous eûmes une frayeur affreuse; nous crûmes qu'elle allait mourir de joie. Mais la joie ne tue pas. Bientôt la malade respira plus librement; elle put pleurer et me dire: "Frère, je vous avais mal jugé..." Elle ajouta je sais quelles autres paroles que je ne voulus pas entendre. Je crois, Dieu me pardonne, qu'elle me demandait pardon de ma brutalité. C'était pour en mourir de remords!

Je m'interrompis en lui faisant observer qu'elle était bien faible et qu'elle s'agitait sagement en gardant le silence. L'excellent docteur m'approuva. Il ordonna quelques médicaments et je l'accompagnai... Je le pris à part et, lui présentant ma portefeuille, je lui dis: "Docteur, encore un service. J'ai hâte que ma sorte de cette masure. Je ne suis jamais venu à Marseille, je n'y connais personne ici. Vous chargerez-vous de nous trouver le plus promptement possible un appartement où il fût permis à l'aigle et aux enfans de respirer?—J'y consens, me répondit le docteur; mais la pauvre femme ne jouira pas long temps de ce bien-être—Eh! docteur, qu'avait-il en pensant qu'une c'est quelque chose dans une vie de misère et de douleurs qu'un jour de bonheur!"

Le docteur accepta la commission. Le soir, elle était faite et bien faite.

Le lendemain nous occupions, au bord de la mer, une petite maison simple mais admirablement située; il n'y avait alentour que le ciel, la verdure et l'eau. Là, trois mois se sont écoulés pendant lesquels j'ai nourri l'espoir d'arracher ma pauvre sœur au mal qui la consumait. Et comment n'aurais-je pas eu cet espoir? Elle était si calme! Il y avait en si doux sourire sur ses lèvres, surtout quand elle me voyait, et bien et mes quarante ans et mes cheveux gris, devenir enfant pour plaire à l'enfant dont j'avais juré d'être le père! Hélas! nos espérances ne devaient pas se réaliser. Il y avait trop long-temps que le mal devait entre la malade et la médecine; les sources de la vie étaient taries, science et soins n'y pouvaient plus rien. Ma sœur savait mieux que nous tous que le terme fatal approchait; mais elle ne s'en effrayait point. Si elle en parlait que rarement, c'était qu'elle ne pas faire couler les larmes de sa fille.

Bientôt le moment fatal arriva!

Par une de ces magnifiques soirées, comme il y en a là bas, sous le ciel de Provence, alors que la lune montait au-dessus des grands arbres de notre jardin et qu'un vent doux, qu'elle aimait avec tant, soufflait au visage de la Bretonne qui placée entre sa fille et moi, respirait avec délices la fraîcheur du soir, je sentis tout-à-coup sa main presser convulsivement ma main; j'eus comme le froid ardent de la fièvre, ses yeux se tournèrent du côté de la malade.... Sur son visage il y avait une sérénité céleste. "Frère, dit-elle, grâce à vous j'ai su ce que c'est qu'ô revenir heureuse; je m'en vais contente.... Vous aimerez ma fille.... Adieu!..."

Elle cessa de parler: tout était fini.

Vous l'avouerai-je? Cette mort n'eut pour moi rien de terrible. C'est que dans ces derniers moments la mourante, dans son pâle sourire, dans ce rayon d'espérance dont brilla le dernier de ses regards, il y avait comme une volupté mystique, comme un calme majestueux: ce n'était point la nuit du néant, c'était l'aurore d'un beau jour.

A dater de cette époque la fille de mon frère fut la mienne. A elle je me suis voué tout entier; ses joies j'ai fait mes joies, de sa vie ma vie. Ah! je lui dois tant! C'est par elle que je suis! Cette larme, perle précieuse que mon cœur a recueillie, a été pour lui ce qu'est la goutte de rosée pour la fleur qu'elle a fait s'épanouir; elle l'a fait s'épanouir encore ouverte;

EDOUARD LEMOINE.

Décédée le 2 de ce mois, à la paroisse de l'Ascension, l'âge de 76 ans, *Madame veuve* Dominique... Dans la longue carrière qu'elle a parcourue, elle s'est fait remarquer par son caractère affable et compatissant: aimée de tous ceux qui savaient apprécier les belles qualités de son âme, elle laisse de nombreux amis qui, long-temps encore, garderont le souvenir de ses vertus.

COMMERCIAL.

NELLE ORLEANS, 31 mai—7 heures P. M.

Les avis reçus hier par le Caledonia, sont, nous regrettons de le dire, de la nature la plus défavorable, en ce qui concerne le coton. En Angleterre, le calme règne dans les districts manufacturiers, et les prix de tissus sont ruineusement bas. L'assurance la plus positive du déficit considérable dans la récolte des Etats-Unis, n'a pas, pour ainsi dire eu aucune influence, et le coton a éprouvé à Liverpool une nouvelle baisse 1/4 à 3/8 pour les qualités inférieures, et de 1/8 seulement pour les belles qualités. Les ventes du mois d'avril n'excédaient pas 68,900 balles, et le stock au mois d'avril était de 421090 balles, tandis qu'il n'était que de 272630 bal. us l'an dernier, à la même époque; ce qui présente un excédant de 148560 bal es.

Le marché du Havre, comme toujours, est tombé dans un extrême à l'intérieur: une baisse de 5 à 6 centimes, a eu lieu sur les qualités ordinaires; les derniers avis du 9 annonçaient que les acheteurs refusaient même d'opérer à une nouvelle baisse.

Maintenant les questions qu'on se pose est celle-ci; quel sera le résultat des dernières expéditions de coton qui ont été faites. Il est évident que les probabilités ne sont pas favorables, quand on considère l'énormité du stock de coton sur le continent et le peu de demandes tant pour la consommation et l'exportation. D'un autre côté avec l'abondance d'argent que l'on nous dit exister sur les marchés européens, et avec l'assurance d'une récolte ordinaire, on ne saurait trop dire combien de temps la position du coton restera encore sans améliorations.

Comme on peut bien s'y attendre, ces nouvelles ont complètement arrêté les transactions sur notre place. Nous n'avons entendu parler d'aucune opération aujourd'hui, et si les détenteurs étaient obligés de forcer les ventes ils seraient obligés de se soumettre à une baisse de 1/2 cent.

DERNIERES DATES

New York	mai 21	Liverpool	mai 4
Boston	mai 20	Londres	mai 3
Philadelphie	mai 21	Havre	mai 2
Washington	mai 28	Paris	mai 1
Baltimore	mai 22	Bordeaux	avril 24
Charleston	mai 25	Madrid	avril 24
Vera-Cruz	mai 7	Cadix	avril 18
Tampico	mai 9	Havane	mai 8
Mexico	avril 30		mai 16

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes en grande tenue d'été dimanche, 6 juin prochain, à 5 heures précises du matin, réunion à l'arsenal.

Cette réunion étant convoquée à la demande d'un des sous officiers du bataillon, les officiers et soldats sont tenus de s'y trouver.

Les membres honoraires voudront bien également s'y trouver. Par ordre du major,
AD. SCHREIBER,
Adjudant major.
31 mai

AMANDES douces et au ècre, à vendre par
31 mai B. VALLS, 33, Gravier.

ESPECES—4000 piastres, à vendre par
PETERS & MILLARD,
31 mai 34, Vieille Levée.

MANNE—9 caisses manne fraîche, récemment reçue et à vendre par B. VALLS,
31 mai 35, rue Gravier.

OLIVES—236 barillets, à vendre par
B. VALLS, 35, Gravier.

CHANGE sur la Havane à vendre par
31 mai J. N. RICULFI & Co.

CIGARRES—600,000 Canones, Regalias, de différentes qualités, en magasin et en débarquement de la goelette Queens, à vendre par
J. N. RICULFI & Co.,
44, Toulouse.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Louis XIV, Juge, Havre, T Oxnard, Jr.
Charles, Gorham, Bordeaux, A & J P Whitney
Barque Maho, Auld, Marseilles, A Landeau
Goel. Francis Amy, Park, Kingston, Jam. B Gessing & co
Lilla, Ravass, Matanzas, [illegible]
Perseverance, Hubbon, New York, [illegible]
Activa, Rousseau, Mobile, [illegible]
Roan, Jones, Mobile, C D Lohman
Steamer Jno. Marshal, Hunter, Nashville, Yeatman & co

ARRIVÉS.

B teau de remorque Star, Heaton des Passes.
Bateau de remorque Invincible, Howren, des Passes.
Bateau de remorque Hudson, Soules, des Passes.
Gol. Lark, Snow, de Thomeston.
Goel. Rio, Cezzins, du Port Léon, Fa.
Steamer Rudolph, Choate, de la Rivière Rouge.
Robt. Fulton, Hooper, de Baton Rouge.
Grey Eagle, Shallcross, de Louisville.
J. Dupré, Gordon, des Opélousas.
Jubal Linton, Kimball, des Natchitoches.
Baton Rouge, Branham, de Vicksburg.
Echo, Little, de Pascagoula.
W W Fry, Pittfield, de Louisville.
Atheneus, Henry, de Lafourche.
Patrick Henry, Dorsey, de St Martinville.

EN RIVIERE.

Navire Orozimbo, Marcey, de Liverpool.
Barque Sir ho, Shaw, de Boston.
Goel. Ringgold, Marseille, de Matamoros.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à New York, 21 mai, navire Charlemagne, Packard.

A New York pour ce port, 21 mai, navires Auburn, Darby; Louisville, Hunt.

ASILE DES ORPHELINES DE LA NLLE. ORLEANS

LES sœurs de la charité ont reçu, avec reconnaissance pour cet établissement, cinquante paires de draps, de la part de la congrégation des demoiselles—Comme aussi $31 pour moustiquaires, produit d'une souscription ouverte par Mme. J. Pérot. 1er. juin

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Henry Chastelain sont priées de les adresser dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, au soussigné, exécuteur testamentaire. JAMES B. BENN,
1 juin 30, Bank place.

REÇU par le navire l'Andelle du Havre, et à vendre au magasin de E. Fremaux, libraire et marchand de papier point, 147, rue de Chartres.
Les ouvrages suivants:
Gisquets, mémoires, 4 vols in 18.
Michel Raymond, Maria, 2 do.
Paul de Kock, l'homme aux 3 culottes, 2 in-18.
Walter-Scott, All x Caméron, 2 do.
P. de Musset et divers, une arabesque, 2 in-18.
Elie Berthet, inconvénients de la bravoure, 1 in-18.
Arnould, Lucie et Alonzo, 1 do.
Balzac, Dom. Gigadas, 2 do.
Elie Berthet, l'Ami du Chateau, 1 do.
A. de La Vergne, la Cour et le clocher, 1 do.
M. Masson et Lafitte, les 3 Marie, 1 do.
A. Dupin, Fragile et Don Martinez de Freytas, 1 in-18.
Ainsi qu'un grand assortiment d'ouvrages nouveaux en mémoires, voyages, histoire et romans, livres de droits, de sciences, anglais, espagnols, &c &c.
Ouvrages de mécanique, de physique de chimie, de géométrie, de mathématiques &c. &c. Par les meilleurs auteurs.
Nouveau choix de tapisserie des premières fabriques de France, papiers peints pour salons et cafés, &c. &c.
1 juin 4

AVIS—Toutes les personnes qui ont éprouvé des pertes à cause du coton qui a brûlé à bord du steamer F. Miller, qui a pris feu à Tunica Bend le 26 avril dernier sont priées de présenter leurs comptes au bureau de la Compagnie d'Assurances Marines et contre les incendies de l'Ouest. 1 juin—3

LE SRS LECOMPTE anc. fois restaurateur encouragés des lieux bourbons et Orléans, à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a pris l'hôtel du Bayou St. Jean connu sous le nom de HOTEL ELKINS.

On y trouvera à toute heure du jour tout ce que la saison permet d'offrir de plus frais et de plus varié.

Le barre sera pourvu des meilleurs articles.

Il prend des pensionnaires au mois et à la carte.

Les familles y seront reçues de la manière la plus satisfaisante.

On y trouvera tous les jeux d'agréments possibles tels que: jeux de billard, de quilles, de tonneau, tir au pistolet, à la carabine, &c &c. 1er juin—1

A VENDRE—Une négresse âgée de 24 ans et ses deux enfans mâles, âgés l'un de 3 ans et l'autre de 2 mois. La négresse est blanchisseuse repasseuse et cuisinière, pleinement garantie, parlant français et anglais. S'adresser encoignure St. Louis et Chartres, au magasin de commestibles. 1 juin—2

UN bon boulanger en miche, trouverait de l'emploi, avec de bons salaires, à la Boulangerie Nazaud, rue Condé entre Dumaine et St. Philippe. Il est inutile de se présenter si l'on n'est point ouvrier sans ce genre.
1er juin 4.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités,
BRIQUES du lac,
SABLE, CHAUX du Nord,
VIEUX MERRAINS, &c. &c. A vendre par
CHAUCHON & LEROY,
1 juin Chemin Carondelet, entre St Claude et Tremé.

TOILE d'Emballage d'Ecosse à 5 pièces toile forte d'emballage de 42 et 44 pouces de largeur, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
1 juin 50, rue du Camp.

AMANDES—250 caisses amandes écossées, 25 lbs. chaque, en magasin et à vendre par
J. ROBERT & Co.
1 juin 3, rue des Magasins.

CAFÉ—350 sacs café de la Havane vert prime, à vendre par J. ROBERT & Co.
1 juin 3, Magasins.

SUCRE—16 caisses sucre Havane blanc, à vendre par
J. ROBERT & Co.
1 juin 3, Magasins.

CIGARES—500,000 cigares de la Havane, impériales, régalias, &c. à vendre par J. ROBERT & Co.
1 juin 3, Magasins.

CIGARES Principe—30,000 (article véritable) à vendre par J. ROBERT & Co.
1 juin 3, Magasins.

BUCHERONS—On demande immédiatement 10 bons coupeurs de bois.
W. E. & R. MURPHY,
1 juin 121, vieux Bassin.

PAILLASSONS—20 rouleaux nattes pour appartements de 4/4, 5/4 et 6/4 de largeur, blanches, rouges, à carreaux et autres, récemment reçues et à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 43, Camp.

RUM—100 barils rum de la Nouvelle Orléans de la distillerie de Lafayette, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 43, Camp.

PIOCHES d'Ames et Whinels, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 43, rue du Camp.

TOILE à Chemises blanches: 30 caisses convenables pour l'exportation à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 43, Camp.

GRAISSE—500 frequins excellente graisse, en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
1er juin 12, rue Poydras.

FROMAGE—60 caisses excellent fromage de Goshen, en débarquement du Mary-Philips et à vendre par
BENJ DOUGLASS,
1er juin 12, rue Poydras.

SEL—1500 sacs sel des îles Turques, en magasin et à vendre par BENJ DOUGLASS,
1er juin 12, rue Poydras.

PLOMB EN SAUMONS—1000 saumons en débarquement du Steamboat Missouri, et à vendre par
JOHN K. SHAW,
1er juin No. 24, rue Poydras.

PORC—100 barils de clear et 100 barils de mess et 300 barils de mess soit mess rump et jowl, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.
1 juin 3, rue Poydras.

JAMBONS couverts en Sacs, et en barils, de qualité supérieure, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.
1 juin 26, rue Poydras.

GRAISSE—50 barillets de graisse de seconde qualité, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
1 juin 26, rue Poydras.

CLOUS—450 barillets clous du Phoenix, de dimensions assorties, en débarquement du brick Georges et à vendre par
1er juin MERLE, BEYLLE & Co, 20 Commune.

PLOMB—Fontes et ouvrages en débarquement du Mary Phillip à vendre par
1er juin N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

INDIGO—10 surons indigo de Caracas en magasin et à vendre par
1er juin N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

SAVON—30 caisses savon no 1 en magasins et à vendre par
1er juin N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

SALPETRE en magasin et à vendre par
1 juin N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

SALDERATUS—8 barriques en magasin et à vendre par
1er juin N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

THE impérial et poudre à canon en magasin et à vendre par
1er juin N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

CHAUX DE PIERRES, fraîche, de Thomaston—450 barils formant le reste du chargement du brick Delia, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
1 jn 24, rue Douane.

ARGENT de l'Arkansas—Billets de la Real State Bank d'Arkansas, à vendre par
1er juin STETSON & AVERY 80 Gravier.

FERBLANC 80 caisses ferblanc de Pontpool, en débarquement et à vendre par
1er juin A. DURAND, 83 Bienville.

CAFE de Rio—300 sacs à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 156 Tchoupitoulas.

FARINE—600 barils farine de boulanger, à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 156 Tchoupitoulas.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 156 Tchoupitoulas.

PORC—Mess, M. O. m ss mou, chinne et rumps, à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 156 Tchoupitoulas.

TAPIS ANGLAIS SUPERIEURS, TOILE CIREE POUR APPARTEMENTS.

LES soussignés désirant clore la vente de leurs tapis et de leurs toiles cirées, les offrent à vendre aux prix suivants:
Tapis anglais à 9 1/2 la y. rde;
Toile cirée forte, à 9 do;
En gros et en détail PEET & NORTH,
1 juin 15, Chartres.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné les ouvrages suivants, savoir:
Hugo, Histoire du Droit Romain.
Troplong, Traité du louage.
Blackstone, Commentaires sur les lois Anglaises, (nouvelle édition.)
Pardessus, Lettres de Change.
Domat, (Œuvres complètes)
Aitmeyer, Philosophie de l'Histoire.
Velpeau, Leçons de Clinique.
Chambure, Napoléon et ses Contemporains.
Gattel, Dictionnaire français.
Mémoires de Louis XVIII.
do de Giaquet.
Procès complet de Mme Laffarge.
El maestro del Campo.
Praxède, par A. Dumas.
L'homme aux 3 culottes, par P. de Kock.
Les inconvénients de la bravoure, par E. Berthet.
L'aveuglesse, par E. Berthet.
L'Ami du Château, par Henry Monnier.
Lucie, par Mme Reybaud.
Allan Cameron, roman inédit de Sir Walter-Scott.
Nouvelles, par de Musset.
Le Compagnon du tour de France, par G. Sand.
Les Furgeons, par Frédéric Soulié.
Mathilde, par E. Sue.
Une Promenade, par E. Souvestre.
Corne de Léon, roman Anglais, par James.
Le Château de Rambouillet, par L. Gozlan.
Musée des familles complet.
A constamment en magasin un assortiment complet de papiers peints. ALFRED MORET,
1 juin—7 139, rue Royale.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE—Partie marronne, ou supposée avoir été enlevée par un homme blanc, ma négresse nommée NANCY, de jolie figure et esclave de bonne mine, âgée d'environ trente ans. Elle manque de chez moi depuis hier à midi. Une récompense de vingt cinq piastres sera donnée à celui qui me la ramènera, ou cinquante piastres pour son arrestation et celle de l'individu avec lequel on pense qu'elle s'est évadée.

Les capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la loi. ELIZE RILLIEUX,
1 juin—3 No. 164, rue du Bayou.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné la négresse RACHEL, âgée d'environ 24 ans, de taille moyenne et bien proportionnée. Elle se tient assez bien, son teint est très noir; elle a les lèvres très grosses, et ne parle qu'anglais. On suppose qu'elle a l'intention de se rendre dans le Nord, ou à Charleston.

Les capitaines de navires et de steamers sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord cette esclave sous peine de la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné ou la logera dans une des prisons de la ville.
DR. BARET, rue Bourbon, entre St. Anne et Dumaine.
1er juin—4

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 1er. juin.

Au bénéfice de M. [illegible]

Les [illegible] représentation de

PAUVRE [illegible]

OU LE SOUTERRAIN DU CHATEAU D'HULBERG.

Drame nouveau en 5 actes et 6 tableaux.

LE MANNEQUIN DE BERGAME,

Opéra nouveau en 1 acte.

LA CACHUCHA,

Vaudeville nouveau.

GRANDS CONCERTS D'ETE, au JARDIN DE CARROLLTON.

Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanches, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations surpassent en beauté celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura bal tous les samedis.

Il y aura aussi un assortiment d'amusements gymnastiques.

Prix d'entrée 50 cents.

N. B. [illegible] sera approvisionné de tout ce que la saison offre de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

BALS D'ORLEANS.

M. [illegible] soussigné donnera son premier GRAND BAL PARE, demain soir, le 1er mai 1841, et les bals continueront le mardi, mercredi et samedi pendant toute la saison.

Prix d'entrée pour les cavaliers $1.
MITAUD.

CLASSE DE CHANT ET DE SOLFEGE.

DIRIGÉE par MR. FOURMESTRAUX, élève du Conservatoire de Paris et premier hautbois du Théâtre d'Orléans. Mr. Fourmestraux enseignera d'après la méthode du Conservatoire de Paris, méthode qu'il a été à même d'approfondir pendant plusieurs années qu'il a fréquenté cette célèbre école.

Les cours au ont lieu le matin de 6 à 7 heures et le soir de 5 à 6, de 6 à 7 et de 7 à 8 heures, à un des salons de la société des Amis des arts, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

Mr. F. enseigne aussi l'ophicléide à piston, la guitare, le hautbois, le flageolet, le cor anglais et autres instruments. 1 juin—5

GYMNASE MUSICAL.

LES membres de cette société sont priés de se réunir mercredi, 2 juin, à 7 heures du soir pour la 1ère séance musicale.

M. F. Kroll informe le public, qu'il est tous les jours, excepté le jeudi et dimanche, dans la salle du Gymnase musical, une classe de Solfège depuis 5 jusqu'à 7 heures du soir à raison de $4 par mois.

S'adresser au Gymnase Musical, encoignure Royale et d'Orléans, au 1er, maison de M. Vigné. L'entrée par la rue d'Orléans. 31 mai—16

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leur approvisionnement de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure SICKLES & Co.
31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, au Canal.

VENTES DE SHERIF.

Andrew M. Payne vs. E. G. Cook et John Cowan.

COUR DE DISTRICT—No. 16009—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la presse de Messrs. Freret & Frères encoignure des rues Hevia et Carondelet jeudi 14 juin 1841, à 4 heures de l'après-midi.
99 balles de coton marquées "Cowan & Hicks."
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier district.
1er juin—4 et 10j

Mme. D. F. Burthe vs. J. Q. Osborne.

COUR DE PAROISSE—No. 14603—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale dans cette ville, samedi le 3 juillet 1841 à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Un lot de terre situé au faubourg Delord, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poyferre, Magasins, Duplantier et Camp, désigné par le numéro 61, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 12 mai 1836, et annexé à un acte passé devant David L. McKey, notaire public, le 26 mai 1836. Le dit lot mesurant 27 pieds face à la rue du Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses et améliorations et privilèges qui y appartiennent.

Conditions—$180 avec intérêt sur $180 depuis le 10 mai 1835 à raison de 6 pour cent par an et les frais du procès comptant, et la balance en 6 portions égales à 1, 2, 3 4 et 5 ans du 10 mai 1841, en billets avec caution bonne et suffisante portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN,
1 juin—4,lpe Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mme. D. F. Burthe vs. Jacob Wetzel—No. 13974.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, samedi, le 3 juillet 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.

La moitié indivise de ce lot de terre situé au faubourg Delord, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Delord, Magasin, Poyferre et Camp, et désigné par le numéro 4, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 12 mai 1836, et annexé à un acte passé pardevant D. L. McKay, notaire, le 26 mai 1836. Le dit lot de terre mesurant le dit lot de terre ayant 27 pieds de face sur la rue Delord et mesurant 27 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Delord, mesure anglaise, ensemble les privilèges et dépendances qui en font partie ainsi que toutes les améliorations qui y appartiennent.

Conditions—$1861 80/100 avec intérêts et frais comptant et la balance à 6, 7, 8, 9 et 10 ans de crédit, du 10 mai 1836, en portions égales, l'acheteur fournissant ses billets avec caution bonne et suffisante, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et intérêts à raison de six pour cent par an.

V. ALLAIN,
31 mai—1pe Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR LE REGISTER

SUCCESSION de Victor Amédée Michot—Vente par le Register des Testamens—Jeudi premier juillet 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le 18 mai 1841 et signé le 20 mai 1841, il sera offert en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur l'esclave suivant appartenant à la succession de Victor Amédée Michot et à la folle enchère de G. F. Duclerc, l'esclave Gabriel nègre âgé de cinquante à soixante ans, un peu adonné au vin.

Conditions:—Comptant, l'esclave ne sera livré qu'après que les conditions auront été remplies
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Felix Percy, notaire public. 1 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes verront, salut—Attendu qu'Azelie Haydel, veuve de feu François Marcellin Haydel, domiciliée en la paroisse St.-Jean Baptiste, ayant acheté à une vente faite par Térence Le Blanc, juge de paroisse et ex-officio encanteur dans et pour la dite paroisse St.-Jean Baptiste, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffier de cette cour, pour un avis conformément à la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: 'Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires,' approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il est connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir à titre de propriété la dite propriété, et conséquence d'un défaut de formes de loi dans la vente susdite, pour la cause ou vente duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire valoir leurs droits dans trente jours à dater du jour de la publication du présent avis, pourquoi la vente ni si faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété a été vendue par ledit Térence Le Blanc, juge de paroisse et ex-officio encanteur de ladite paroisse St.-Jean Baptiste comme il est susdit, le 27me jour de février 1841, en vertu d'un jugement rendu par la cour susdite, le 15me jour de juin 1840, dans l'affaire de François Marcellin Haydel vs. Jean Jacques Haydel, No. 17, 8 à de Dochet la dite Cour, et à laquelle vente, ladite Azelie Haydel Veuve de feu François Marcellin Haydel, s'est rendue acquéreur pour le prix de quarante et un mille cent piastres, payable comme il appert plus amplement du procès-verbal de la dite vente dont une copie certifiée se trouve annexée à l'acte de vente de la propriété susdite passé pardevant Félix Grima, notaire public de la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, le 6 avril 1841.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, Savoir:

Une habitation établie en sucrerie située dans la paroisse St.-Jean-Baptiste en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, ayant vingt-trois arpens et trois toises plus ou moins de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpens, formant de neuf degrés et demi, avec une seconde concession: cette habitation est bornée dans sa partie supérieure par celle de Madame Mathias Roussel, dans celle inférieure par l'habitation appartenant en communauté à Pierre Clidemant Becnel et veuve François Haydel, ensemble les bâtisses qui y trouvent et qui consistent en deux maisons principales dont une à deux étages, deux cuisines, deux hôpitaux, deux magasins à vivres, une écurie, un moulin à pierre et un à riz, deux pigeonniers, deux cases à domestiques, quatre poulaillers, un four, trois hangards, vingt cases à nègres, une sucrerie ayant deux équipages de quatre chaudières chaque et pourvus de leurs accessoires, un moulin à cannes à vapeur d'Angleterre, une purgerie capable de contenir deux cent cinquante boucauts, et une forge.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 27 avril 1841. P. LEBLANC,
1 mai—8 en 30j Dep Greffier.

VINS de Bordeaux—40 barriques Vin de Bordeaux des marques de St. Julien Médoc, LaBurthe Haut Brion, reçues par le Louis XIV, et à vendre à bas prix pour clore une consignation. V. & O. VIGNAUD,
24 mai 49, rue de Chartres.

A LOUER—Une maison en briques à étages, située dans la rue des Ursulines entre Bourbon et Royale. S'adresser à LAUVE FRERES,
24 mai 1m No. 26, Vieille-Levée.

A LOUER OU A VENDRE—La jolie maison de campagne de Mme Ve Duverje, située au ferry; il y a une demi lieue à un mille au dessous du ferry: il y a sur la devanture un joli parterre, très bien entretenu.

Pour les conditions, s'adresser à J. B Olivier, rue Royale No. 215 2 mai

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 av—1an FRERET BROTHERS.

REÇU par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de drogues et médicaments tel que chlorure de Labarraque, quinine, pastilles de Vichy, pâte pectorale, ammoniaque, Ether, Créosote, purgatif et vomitif de Le Roy; de même un assortiment complet de bandages et objets en gomme élastique, et de tout ce qui entre dans notre ligne.
L. GAMOTIS & Co, Pharmaciens Droguistes.
114, Vieille Levée.

N. B. A LOUER Le haut d'une Maison, composé d'un appartement de cinq pièces, au no. 144, rue Vieille Levée
29 mai—6

AUX ENTREPRENEURS.

DES propositions seront reçues par la Compagnie d'Assurances Maritimes et contre les incendies de l'Ouest, jusqu'à mardi, le 1er juin prochain, pour reconstruire une maison en bois à deux étages, dans la rue des Magasins, près de l'encoignure de la rue Mélicerte, appartenant à James W Behan, et détruite hier matin par le feu.
27 mai—6

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société existant entre les soussignés à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de Henry Keane & Co et à Vicksburg sous celle de Limerick & Co. est dissoute d'un commun accord. Henry Keane liquidera les affaires de la maison à la Nouvelle-Orléans et Geo. Limerick liquidera celles de la maison à Vicksburg.
Nouvelle-Orléans, 1er. mai 1841.
HENRY KEANE,
GEO. LIMERICK.

Le soussigné continuera les affaires de commission à la Nouvelle Orléans et à Vicksburg pour son propre compte et sous la raison de Henry Keane & Co.
HENRY KEANE,
26 mai—6fpe 136, rue des Magasins

A LOUER—Maison en briques à trois étages, située rue de la Levée, près la presse à coton d'Orleans. Deux grands fours à cuire le pain existent dans la cour, et l'on peut y établir une boulangerie.
S'adresser à L. Barron, No. 7, rue Conti, ou rue Bourbon encoignure St.-Pierre. 26 mai—2m 1,4,7,11,13,19 22

TISSOT,
Encoignure Ursulines et Condé.

MAGASIN de nouveautés, articles français, américains et autres, dépôt de soieries, entrepôt de saucissons de Lyon et de vin de Côte-Rotie. Reçu par le navire Ville de Bordeaux, un assortiment de tout ce qu'il y a de plus nouveau en parfumerie—Un joli choix de bijouterie fine, tel que colliers, bracelets, St. Esprits et pincenettes, dorures de style, épingles pour parures et autres, montres fines de toutes descriptions, étuis à nécessaires, cordons pour dames, broderies et ceintures, ombrelles de fantaisie garnies en soie, de pêche, en raquettes, &c. Un assortiment général d'objets de fantaisie et de goût. 26 mai—1m. tf.

SACS DE PITES—1500 sacs de pites en magasin et à vendre par LAUVE BROTHERS,
17 mai—1m 25 Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & Co.

IMMEUBLES PROPRIETE DE LA MUNICIPALITE.

IL sera vendu à l'encan, [illegible] 3 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après décrites:
Trois beaux lots de terre désignés par les Nos 4 5 et 6 [illegible] faubourg Ste Marie, [illegible] des Magasins, du Camp, de Julia et Girod, dans la 2e Municipalité, mesurant chacun, 24 pieds de face sur la dite rue, sur 127 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur.
Les propriétés ci-dessus décrites sont tirées par de bons locataires.
Conditions de la vente—1/5 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit pour des billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 1 juin

PAR J. S. BLACHE.

IL sera vendu, mercredi le 2 courant à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 20 rue Conti:
50 pièces Mousseline Jaconat. 1 juin

PAR S GUINAULT.

IL sera vendu jeudi prochain 3 juin courant, à midi précis à la Bourse de la Cité rue St. Louis:
La négresse Mary, âgée d'environ 38 ans, depuis 15 ans dans le pays, très bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
Aussi:—Le même jour, il sera vendu un jeune nègre créole de 17 ans, cuisinier et tailleur. 1 juin

PAR A. FERNANDEZ.

VENDREDI prochain, 3 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de MM. Avet et Brothers, aux Magasins Bleus, au No. 15, rue de la Nouvelle Levée, sous l'hôtel du North American, le contenu du dit magasin, consistant en un assortiment général de comestibles, tels que café, thé, sucre, savon, chandelles, tabac, cigares, liqueurs et vins, en barriques et en caisses, huile d'olive, jambons couverts &c., aussi le bail du magasin pour l'année.

Les conditions à la vente. 1er juin 4

PAR S GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 5 juin courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
La négresse Mary, créole, âgée d'environ 19 ans, avec sa fille âgée d'environ 7 mois.
Mary parle le français et l'anglais; elle fait bien la cuisine, est bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi et recommandée sous tous les rapports.
Conditions comptant. L'acte de vente se passera pardevant Jh. Cuvillier, not. pub.
Cette domestique est vendue pour cause de départ.
1 juin

PAR VINCENT & DEFERRIET.

IL sera vendu lundi, le 14 juin, à 10 heures du matin, au magasin ci-devant occupé par J. Norwood, dans la rue Conti, entre le passage de la Bourse et la rue de Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, et à la requête de J. B. Bertin, syndic des créanciers du dit Norwood, le fonds complet de marchandises sèches dont l'inventaire, ensemble avec le bail du magasin
Conditions à la vente. 1 juin—2f en 10j

POUR GALVESTON.

Paquebot régulier pour Vendredi 4 juin, à 10 heures A. M. Le steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright partira positivement pour le port ci-dessus le 4 juin à 10 heures, A. M.
Ce bateau a été entièrement réparé et offre aux passagers toute la sûreté et le comfortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier,
Les jours de départ du New-York sont: de la Nouvelle-Orléans, le 1 et le 15, et de Galveston, le 7 et le 22 de chaque mois, et il sera suivi par le steamer Savannah qui partira de ce port le 8 et le 20, et de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois. 1 juin

POUR ST. LOUIS ET ALTON. Le bateau à vapeur bien construit, et fin marcheur, MADISON, capitaine Robert Freeland, est actuellement prêt à recevoir du fret et partira pour les lieux susdits et les débarcadères intermédiaires, jeudi prochain, 3 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bout de la rue Gravier, ou à JOHN K. SHAW & Co.
1er juin No. 24, rue Poydras.

LE steamer ECHO partira pour la Mobile touchant aux ports intermédiaires, mardi soir, 1er juin après l'arrivée des chars de 6 heures. 1er juin

POUR LOUISVILLE et les ports intermédiaires—Jeudi, le 3 courant—Le steamer GREY EAGLE, est prêt à recevoir du fret et partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
1er juin LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

POUR ST. LOUIS ET LA RIVIERE ILLINOIS—Paquebot régulier—Le steamer PERU, capitaine Brodes partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires mardi, le 1er. juin, à 4 heures positivement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
A. & G. H. WELLINGTON, 44 N. Levée.
Le Peru prendra du fret pour le lac Providence, Columbia, Memphis, Randolph, Mill's Point et les autres ports sur le Mississipi. 1er juin

POUR SAINT-MARTINVILLE, Nile. Iberia, Franklin, Pattersonville, &c.—Le superbe bateau à vapeur neuf, fin marcheur, PATRICK HENRY, capt. B. J. Dorsey, partira positivement pour les lieux susdits et les ports intermédiaires, mercredi 2 du courant à 10h. du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. HALL & A. B. BEIN,
1 juin 24, Nile. Levée.

Nouvel arrangement pour la baie St. Louis, la Passe Christiane, Biloxi, Miss. City et Pascagoula.
Le steamer ECHO, capt. H. Little, sera à l'extrémité du chemin de fer le mardi, et partira pour les ports ci-dessus mardi prochain, le 1er. juin à l'arrivée des chars de 6 heures P. M. et retournant le jeudi. Pour fret ou passage, s'adresser à
GINN & DUNN Agents,
31 mai 64, Nile. Levée
L'Echo fera le voyage ci-dessus chaque semaine, en partant de l'extrémité du chemin de fer, tous les mardis, après l'arrivée des chars de 6 heures; il retournera jusqu'au matin à bonne heure.

POUR ST. LOUIS—Mardi le 1er Juin. Le steamer MISSOURI, capitaine J. C. Swan, partira positivement comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à CHARLES DOANE,
31 mai 69 rue Poydras

PARTIES DE PLAISIR.
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG et Madisonville.—Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, commencera ses voyages réguliers pour Mandeville, Lewisburg, et Madisonville, le 28 du courant, et continuera à les faire tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis, en partant du bout du chemin de fer de Pontchartrain, les mardis, jeudis et samedis après l'arrivée des chars de 6 heures de l'après-midi. A son retour, il partira de Madisonville les dimanches à 4 heures du matin.

POUR ST. LOUIS & LA RIVIERE DES ILLINOIS.
Le beau steamer PERU, capt. Brodes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. & G. H. WELLINGTON,
44, Nile. Levée.
☞ Le Peru prendra du fret pour Memphis, Randolph et tous les lieux de débarquements intermédiaires.
19 mai—☞

PAQUEBOT A VAPEUR
Pour Mandeville, Madisonville et Covington

Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, continue à faire ses voyages réguliers aux lieux susdits; il partira du chemin à coulisses de Pontchartrain, les jeudis, mercredis et vendredis, à l'arrivée des chars de 5 heures. A son retour, il partira de Covington, les mardis, jeudis et samedi, à 7 heures du matin.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau des billets, au bout du chemin à coulisses, du côté de la ville
7 mai—20

POUR BORDEAUX—(Samedi 5 juin) passage seulement. Le beau navire neuf CHATEAUBRIAND, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Laborde, a son chargement engagé, et partira positivement samedi le 5 juin. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord en face du marché aux légumes, ou à HERBAULT Frères,
31 mai 58 Bienville.

POUR PHILADELPHIE.—La belle goélette fine voilière, MARMION, capt. Smith, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord partira jeudi prochain, le 3 juin. Pour passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
1 juin

POUR PHILADELPHIE—La goélette fine voilière RIO, capt. Cozzens, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
1 juin

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque paquebot I. B. MERICK, capt. J. J. Garvins, partira jeudi prochain le 3 juin. Pour passage, s'adresser à bord, en face de l'hôtel des monnaies ou à
31 mai JAS D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR NEW YORK—Partant Samedi 5 juin—Le navire paquebot OCONEE, capt. Jackson, ayant une partie de son chargement engagé, partira le jour susdit. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
31 mai JAMES E. WOODRUFF, 52 C mp.

DEPART JEUDI LE 10 DE JUIN.
POUR LE HAVRE.—Le beau paquebot français, L'ANDELLE, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira à jour fixe pour sa destination, sous le commandement du capt. Gamain. Pour passage, ayant des emménagements vastes et confortables, s'adresser au capt. à bord, en face du Rail Road ou à
26 mai BLANCHARD, EIMER & Co 26, Bienville.

POUR LE HAVRE
Le trois mât MARENGO, capt. Gray, peut prendre encore 8 ou 10 passagers. S'adresser à bord ou à F. FERRET,
26 mai 50, rue Toulouse.

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA, capitaine Louis Cormier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
20 mai 56, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.—Le trois-mâts américain St. CLAIR, capitaine Master, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à KOHN, DAKON & Co.
27 mai 26, rue Bienville

POUR BORDEAUX.—Le bâtiment ANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, partira pour le susdit port, le 1er. juin.
Pour passage seulement, ce bâtiment ayant une belle chambre et toutes les commodités désirables, s'adresser au capitaine à bord ou à
14 mai CH. S. DUFOUR, 66, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le paquebot régulier CUBA, capitaine Latham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face des magasins rouges, ou à JOHN ALEXANDER,
15 mai 18 rue du Canal.

$ 2500 DE RECOMPENSE.

L'ESCLAVE de H. Beach & Co., de cette ville nommé SAM, disant s'appeler SAM BRECKENRIDGE, est accusé d'avoir mis le feu dans la nuit du 22 du mois dernier, au magasin de H. Beach & Co., incendie qui a coûté la vie à deux personnes et qui a détruit des propriétés d'une valeur de plus de cent mille piastres.

Sam est un mulâtre, il est âgé de 40 ans, sa taille est de cinq pieds 6 pouces, sa figure et son corps minces; il aime à bien se mettre, il est un peu bancal. Il a été acheté de John W. Hanna, de Frankfort, Kentucky, agissant comme agent de la succession de Robert Breckenridge, de Louisville, Kentucky. On le pense qu'il [illegible] est dirigé probablement parti pour le Nord par le fleuve.

Cinq cents piastres, avec des charges raisonnables, seront payées pour la livraison de cet esclave en cette ville, par les soussignés, ou autant ou plus sur sa condamnation par le tribunal qui doit le juger.
Nile. Orléans, 27 mai 1841.
L. MATTHEWS, Président,
De la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Ouest.
M. S. CUCULLU, Président,
De la compagnie d'assurance des négociants.
RICHARD RELF, Agent,
De la compagnie du Phénix de Londres.
F. PESCHIER, Président,
De la compagnie du Théâtre d'Orléans.
JOHN K. WEST, Président,
De la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Etat de la Louisiane.
GEORGE BEDFORD, Président,
De la compagnie des pompiers.
29 mai—10.

CHAPEAUX PAILLASSON.

D. P. SCANLAN a reçu aujourd'hui une caisse de chapeaux Paillasson, 12 douzaines paille de riz, et un grand assortiment des crêpes et crèpes lisses qu'il vend à vendre en gros et en détail au no 56 rue de Chartres. 27 mai—6

MODES ET NOUVEAUTES.

MME. VINCENT, rue Bourbon, No. 173 entre les rues St. Pierre et Toulouse, à l'honneur de prévenir les Dames de cette ville qu'elle vient de recevoir par le navire St. CLAIR du Havre un bel assortiment de chapeaux et capotes de dames en paille d'Italie, de tulle, de crêpe garnis en fleurs, bonnets en dentelles, éventails, &c. &c. 27 mai—6

SUCRE—60 boucauts sucre en débarquement, et à vendre par F. J. FABY & Co.
28 mai 85, Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET.
No. 64, rue Toulouse

IL sera vendu mardi le 1er juin, à 10 heures, à son magasin d'encan:
Plusieurs brodequins de veau, de castor et de lasting, souliers, habillements, toiles et autres articles.
Conditions—Montant au crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 31 mai—2

PAR E. TASTET.
No. 64, rue Toulouse.

IL sera vendu Mardi le 1er Juin, à 10 heures, à son magasin d'encan:
70 caisses souliers, brodequins, escarpins, &c. [illegible] débarquement des navires Geo. Davis, Tennessee, et [illegible] Sevron.
Vente positive.—Conditions comptant.
200 douzaines chemises françaises,
50 milliers cigares de la Havane.
Conditions à la vente. 31 mai—2

PAR S GUINAULT.

IL sera vendu, jeudi prochain 3 juin, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Le jeune nègre créole, Albert, orphelin, âgé d'environ 14 ans, bon domestique de maison, très intelligent, et d'une très bonne conduite, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions comptant. 31 mai

PAR R. B. SYKES

IL sera vendu, mardi, 1er juin, à 6 heures de l'après-midi, au No. 43, rue Gravier:
36 sacs café de la Havane, endommagé à bord du brick Theoee, dans son voyage de la Havane à ce port, et vendu sous l'inspect on des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra.

PAR P. E. TRICOU.
Rosémond Fernall contre ses créanciers.

IL sera vendu le mardi, 8 juin 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 17 avril 1841, et à la requête du syndic des créanciers du dit failli.
Le bail du magasin ci-devant occupé par le dit failli, situé rue des Ursulines, entre Condé et Levée, à compter du 1er juin jusqu'au 31 décembre 1841.
Conditions. Chaque mois de loyer payable comptant à l'échéance 29 mai—[illegible] et 8 juin

PAR VINCENT & DEFERRIET.

IL sera vendu, mercredi prochain, 2 juin, à 10 heures du matin, au magasin de Mrs. Wm. Frost & Co. No. 15, rue du Canal, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, pour de 2-3 cours.
Marchandises sèches, habillements, bottes, souliers et brodequins, en débarquement du navire Tennessee, Cie. Carroll et Governeur Davis.
Ces marchandises pourront être examinées la veille de la vente, au second étage du magasin.
Conditions, à la vente. 29 mai—4

PAR J. LEVY
Vente de succession.

MARDI prochain, le 1er. juin à 10 heures, au No. 10, de la rue Bourbon, il sera vendu, par ordre de l'exécuteur testamentaire de Henry Chatelanat, pour le compte de qui il appartiendra.
60 caisses vin de Volney.
10 demi barri ques vin blanc,
902 caisses vin rouge.
10 caisses prunes, 7 caisses abricots.
7 do absynthe; 5 do cerises à l'eau-de-vie,
41 do liqueurs assorties—10 caisses salaisons.
40 do asperges—10 caisses fruits assortis
60 do sardines—10 paniers de Champagne.
9 do olives—10 caisses vin.
7 barriques vin rouge.
Conditions—Comptant. 29 mai—3

PAR J. A. BEARD & Co.

Vente positive de magasins d'entrepôt de valeur, et d'autres propriétés dans la seconde Municipalité.

IL sera vendu à l'encan mercredi le 2 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, toutes bien louées, savoir:
3 lots de terre (devant être vendus en bloc), désignés par les numéros 3, 4 et 5, au faubourg ste. Marie, îlet borné par les rues Julia, St. Joseph, Fouché, et Tchoupitoulas, mesurant 31 pieds 4 pouces et 1/2 de face sur la rue Fouché, et 127 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au côté ouest de la rue Tchoupitoulas, sur 127 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison d'entrepôt, bâtie en briques et couverte en zinc, d'un étage et d'un grenier, au-dessous des entresols. Cette propriété est située dans la partie la plus florissante de la municipalité et elle convient parfaitement pour un entrepôt de sucre ou de produits de l'ouest.
Conditions:—$6000 comptant, et l'acheteur se chargera en outre du paiement d'un billet cédant à la décembre prochain, de la somme de $1,250: 00 et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et sans qu'il soit obligé de montrer ses comptes de revenu, au cas échéant. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acheteur ait le droit d'en réclamer le paiement.
2o. Un certain lot de terre au faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. 7, mesurant 36 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas côté ouest, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, consistant en
3 maisons de résidence en briques, d'un étage et demi, élégamment bâties et couvertes d'ardoises, avec deux cuisines en briques et autres améliorations sur le derrière, située dans le voisinage de Bull's Head.
Conditions—$1000 comptant; l'acheteur se chargera du paiement d'un billet échu le 25 courant, de $7500 à 1841, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.
Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. Les conditions de la vente devront être remplies dans les 10 jours qui suivront celui de l'adjudication et à défaut la propriété sera revendue aux frais et pour le compte et risque du premier acquéreur
27 mai

PAR R. B. SYKES
Vente de Syndic

IL sera vendu lundi, le 7 juin, à 6 heures, au domicile de M. G. Hubert, dans la rue des Naïades, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, [illegible] en syndic des créanciers.
9 vaches [illegible]
Conditions comptant. 27 mai

PAR M. BARNETT Sr.
Vente sans réserve.

IL sera vendu Mercredi le 2 juin 1841, à la Bourse de Cité rue St-Louis:
Un lot de terre de valeur situé dans la 3me. Municipalité, au faubourg Marigny, entre les rues Louisa et Moreau et le chemin public, désigné par les Nos 9 et 10, sur un plan déposé dans l'étude de E. Barnett, not. pub., le 11 mai 1836, mesurant, les dits lots, chacun 26 pieds 2 pouces de face au chemin, par 120 pieds de profondeur (mesure française.)
Un lot de terre également situé dans la 3e. Municipalité, formant l'encoignure Nord Est des rues Desiré et des Grands-Hommes, ce dernier lot ayant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Desiré, sur 120 pieds de profondeur et 126 pieds de face à la rue des Grands-Hommes.
Conditions—1/4 comptant; la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Les actes de vente par devant E. Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 mai

PAR M. BARNETT, Senr.

CONFORMEMENT aux provisions d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé un acte pourvoyant à la ferme moitié et de ses dépendances, et à la création d'un fond d'amortissement, approuvé le 6 mars 1841, et en vertu d'un ordre du trésorier de l'Etat, il sera vendu, samedi le 20 juin 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après désignées, savoir:
1o. Une habitation sucrière, située sur la rive gauche du Mississipi, dans la paroisse St. Jacques à 2 milles audessus de la Nouvelle Orléans, mesurant 5 arpens plus ou moins de face au fleuve Mississipi, bornée dans sa partie supérieure par la propriété de Joseph Landry, fils, et sur la ligne d'en bas par les terres de feu Alexandre Chopin, (à la réserve seulement d'un lot de terre mesurant un demi arpent de face acquise par Ulysse Bonaventure Chopin, dit Laure, suivant acte passé pardevant M. Dauphin, notaire, le [illegible] 1839,) et vendue à Gracia Dauphin ensemble avec la maison de résidence, les bâtisses et améliorations y appartenant.
2o. Les Esclaves suivans, savoir:—Warwick, âgé d'environ 38 ans; Jeffrey âgé de 35 ans, Stephen âgé de 30 ans; Big Stephen âgé de 30 ans; Henry âgé de 26 ans, Nancy âgée de 28 ans; Nancy âgée de 35 ans avec ses deux enfants; Diana âgée de 34 ans avec un enfant et Charlotte, âgée de 26 ans; Polly âgée de 30 ans, [illegible]
Nous ne voulons, ainsi nous certifierons que l'agriculture, ont été fournis à la vente, ayant été achetés de la Banque de Crédit et des améliorations faites par l'habitation.
Conditions:—La terre sera payable en crédit de 1, 2, et 3 ans; les esclaves à un crédit de 1 à 3 ans, et les autres propriétés pour la crédit d'un an, et les billets qui seront faits par les acquéreurs au 1er mars de chaque année, endossés à la satisfaction du vendeur et payable à la Banque des Citoyens à la Nouvelle Orléans et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.
Les actes de vente par devant A. Du mal, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 mai

Vente de Syndic
PAR BENJ KENDIG.

IL sera vendu à l'encan vendredi, le 4 juin, à midi à l'encoignure de Banks, dans la rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez; en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 26 avril 1841, et à la requête de Patrick Ward, seul syndic de la succession de Patrick Ward, les propriétés suivantes, savoir:
Huit certains lots de terre situés dans la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés par les Nos. 12, 13, 14, 16, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet A sur un plan dressé par J. J. Pile et Springfield voyers, portant la date du 4 janvier 1835 et déposé dans l'étude de J. B. Marks, not. pub.
Les lots Nos. 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue Napoléon, sur 164 pieds de profondeur.
Les lots Nos. 18, 19, 20, 21 et 22, contigus ont chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur 115 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—comptant.
Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 1er. mai.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait en cette ville, sous la raison de Valls et Meugens, est ce jour, dissoute d'un consentement mutuel; Bartholomew Valls est chargé de la liquidation des affaires de la ci-devant société.
B. VALLS,
T. MEUGENS,
31 mai 1841. par B. Valls, par procuration.

Le soussigné continuera les affaires en son propre nom et, pour son propre compte, à son ancien établissement, rue Gravier, no 33.
B. VALLS.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société existant à la Nouvelle-Orléans sous la raison de Pinochet Frères, est, à dater de ce jour dissoute d'un commun accord; M. L. Binochet reste chargé de la liquidation.

Désirant liquider promptement, tous les marchandises restantes seront vendues à une grande réduction de prix. Les personnes redevables à cette maison sont priées de régler leur compte ou le plus tôt possible. 31 mai—14

LE soussigné prévient ses connaissances et le public, qu'à partir de ce jour il a formé une société avec M. Alphonse Noël, qui pendant son absence sera chargé de la liquidation de ses affaires.

La maison de commerce sera Decaux et Noël.

M. J. Decaux partant pour la France, prie les personnes qui ont des commissions à lui remettre de se présenter avant son départ.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1841.
J. DECAUX.
31 mai 43, Chartres, encoignure Conti

RESIDENCE D'ETE A BELOXI,
A VENDRE.

LE soussigné vendra la maison de campagne qu'il habite à Beloxi. Elle est avantageusement située sur un plateau, il y a, qui en dépend, une maison convenable pour élever des volailles, un bon puits avec de l'eau excellente et beaucoup de bois à brûler.

Le lot sur lequel est bâtie la maison mesure 100 pieds de face au Golfe du Mexique, sur 40 acres de profondeur; environ 5 acres ont été défrichés et le reste est couvert de bois.
26 mai—4 WILLIAM VANCE, 2, rue Carondelet.

AVIS—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 3e Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur les propriétés foncières et les terres pour l'année 1841, doit commencer à dater du 1er mai 1841.
J. F. DU GARBY,
17 mai—2m. Trésorier de la 3e Municipalité.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

IL a été volé dans le voisinage de l'Asyle des Orphelins, rue du Camp, le 16 de ce mois, un CHEVAL SOREL, âgé d'environ huit à neuf ans, de quinze paumes, [illegible] haut, et ayant un peu de blanc aux pieds de derrière. Celui qui donnera des informations sur le dit cheval, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à M. Hunter, au Mechanic's Hotel, rue St-Charles, ou au No. 3-4, rue des Magasins.
29 mai—3

THRE. VOIZIN & Co. devant transporter leur magasin, rue encoignure Royale et Toulouse, offrent à vendre à l'avance, l'installation complète de leur magasin, encoignure Royale et St. Louis:

Ils profitent de cette occasion pour avertir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'à partir du 1er juillet prochain, ils occuperont le magasin de MM. Binochet Frères. Ils continueront d'y tenir comme par le passé, les objets fashionables, les plus en vogue à Paris. 27 mai—6

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, &c—Constamment en dépôt, par le soussigné, au [illegible] Carondelet. CHS. GUERNARD.
[illegible]

LE soussigné devant s'absenter momentanément de l'Etat pour faire un voyage en France, donne avis que sa procuration aux affaires de M. Vincent [illegible] pendant son absence; ceux qui auraient des affaires avec lui pourront s'adresser à M. Vincent.
Nouvelle Orléans, 28 mai 1841.
B. JULIEN.
30 mai—6